



## SUBVENTION CARTE JOURNALIERE CFF

### Formulaire de demande de remboursement d'un montant de 15 CHF par carte journalière, réservé aux résident-e-s de la Ville de Genève

Le formulaire complété ainsi que les justificatifs demandés sont à présenter physiquement à :

**L'Espace Ville de Genève**, Rue de la Terrassière 9, 1207 Genève  
Horaires : lundi 11h30 -17h30, mardi à vendredi 8h30 -17h30

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse, rue et N° : \_\_\_\_\_

NPA, ville : \_\_\_\_\_

N°tél, e-mail : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_

### Pièces à joindre

- Titre de transport acheté + preuve de paiement
- Copie d'une pièce d'identité
- Coordonnées bancaires complètes : photocopie d'une carte bancaire avec IBAN visible ou numéro de compte. Il n'y a pas de remboursement en espèces.

*Lors de la restitution du formulaire, la domiciliation du demandeur ou de la demandeuse sera contrôlée auprès de l'Office cantonal de la population.*

### Conditions générales

- L'offre s'adresse uniquement aux personnes domicilié-e-s en Ville de Genève ;
- L'achat de la carte journalière doit être exclusivement être effectué auprès des CFF ;
- La quittance doit être explicite et permettre d'identifier l'objet subventionné ;
- 30 réductions de 15 CHF sont disponibles par jour de voyage ;
- La subvention est valable pour des cartes journalières 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe, dégriffées ou pas, uniquement du 01.07.2023 au 31.12.2023 ;
- L'offre est limitée à des réductions sur 4 cartes par famille par période de 10 jours ;
- La demande de subvention se fait à l'Espace Ville de Genève dès le jour d'achat du billet et au plus tard dans les 5 jours suivant le voyage ;
- Le remboursement de la participation financière de la Ville de Genève se fait par virement bancaire ;
- La Ville de Genève est habilitée à trancher les cas particuliers.